

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 1

Artikel: Réflexions sur la conception française de défense
Autor: Arnaud de Foïard, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions sur la conception française de défense

par le général Paul Arnaud de Foïard

Toute défense trouve sa justification dans la perception des dangers qui la rendent nécessaire. Or les risques que court une nation ne relèvent pas d'une appréciation rigoureusement objective; celle-ci dépend certes d'une option politique de base, mais elle peut aussi céder à des craintes exagérées, être victime d'inconscience, involontaire ou provoquée, chercher à dissimuler des intentions agressives.

Toutefois, des données s'imposent à l'observation. Ainsi, jamais les arsenaux du monde, le volume des forces armées, la puissance des moyens de destruction n'ont atteint une telle ampleur; notre planète est une bombe, bourrée de surcroît de l'explosif le plus meurtrier. Jamais des projets d'organisation de la vie sociale, des conceptions sur la valeur relative de l'individu et de la collectivité, jamais des regroupements en blocs idéologiques ne s'étaient manifestés à l'échelle de la planète toute entière; et chacun sait à quel point l'intolérance sanguinaire fleurit en terrain idéologique. Jamais les problèmes de partage de la richesse des hommes n'ont été l'objet d'une prise de conscience aussi vive et étendue à l'ensemble du monde. Jamais des groupes d'intérêts échappant aux cadres nationaux n'ont disposé pour se faire valoir de moyens d'action aussi puissants. Et, constante inquiétante, la nature humaine, si riche d'aspirations nobles et généreuses, mais si prompte à recourir aux plus extrêmes violences, demeure immuable à travers les temps. En bref, jamais notre monde n'a réuni autant de raisons de s'entre-déchirer et autant de moyens pour le faire.

La conception française de défense, comme toute autre, repose sur une perception des données caractéristiques du monde contemporain et du problème de sécurité qui en résulte. Nous allons nous efforcer d'en esquisser les traits essentiels avant de faire quelques commentaires sur leur caractère particulier. Bien évidemment, ces réflexions ne visent qu'à faire le point de l'aboutissement d'une continuité de conception durant les deux dernières décennies, sans préjuger d'une évolution toujours possible.

*

* *

La donnée majeure, critère irréfutable du monde contemporain, réside dans le bouleversement des connaissances scientifiques et techniques.

Durant plus de quatre mille ans, mis à part peut-être l'utilisation de la poudre, les progrès accomplis n'apportèrent que des modifications mais pas de mutation, notamment dans la domestication de l'énergie disponible et dans les possibilités de communiquer, en donnant à ce terme son sens le plus étendu. Le raffinement d'expression du savoir, l'ésotérisme, la part du rêve mêlée au réel, l'habileté dans l'exploitation des moyens disponibles permettaient aux hommes d'action de faire la différence. Et soudain, en moins d'un siècle, l'homme fit un pas de géant dans la connaissance, libérant une énergie prodigieuse, acquérant une mobilité considérable, donnant à ses propos des échos jusqu'alors impossibles. Du coup, son propre univers se rétrécit: il y trouve une unité nouvelle et dispose désormais d'une puissance d'action dont on peut douter qu'il soit déjà le maître. Nous n'avons pas encore fait le bilan du traumatisme que nous a causé cette brutale accélération de l'histoire.

Dans le domaine de la défense, des conséquences majeures en découlent. La première, évidente, est l'explosion de la puissance des moyens de destruction existants. La seconde est la mutation de la nature des moyens de communication, qu'il s'agisse du mouvement des hommes, des idées ou des choses. Nous limiterons notre analyse générale à ces deux données capitales.

Il est inutile d'insister sur la puissance dévastatrice dont l'humanité dispose actuellement. Elle est à juste titre redoutée, car si son déchaînement ne peut permettre d'anéantir la vie humaine sur notre planète, tant un génocide à l'échelle mondiale est irréalisable, il est toutefois certain que nos organisations politiques, économiques et sociales, d'autant plus vulnérables qu'évoluées, ne résisteraient pas à l'ouragan atomique que l'homme est en mesure de déclencher¹.

L'homme possède donc un moyen de destruction aux effets effroyables et dont il se sait incapable de doser l'emploi dans le mode d'action qui lui a toujours servi à imposer sa volonté dans les relations entre collectivités: la guerre. Par une réaction de sagesse à mettre, pour l'heure, au crédit de notre humanité, il a adopté, entre puissances nucléaires, un comportement logique: le refus de libérer toute la puissance des armes dont il dispose pour parvenir à ses fins, surtout dès que l'enjeu devient important. Il utilise donc la puissance dévastatrice disponible pour se préserver des dommages dont elle est capable.

¹ Il n'est pas acquis qu'un affrontement nucléaire ayant pour théâtre les pôles et ses énormes masses glaciaires n'aurait aucune influence sur l'équilibre du mouvement de notre terre, et nul ne s'est hasardé à affirmer quelles pourraient en être les conséquences.

Il ne saurait être question de développer ici cette politique de dissuasion. Chacun sait que son essence repose sur la ruine des espérances de gain de l'agresseur et que son efficacité est liée à la fiabilité des moyens techniques et à la crédibilité politique du défenseur. Mais il ne faudrait surtout pas confondre cette neutralisation du conflit généralisé entre puissances nucléaires avec une stabilité béatement pacifique des rapports internationaux. La nature humaine n'a pas changé, la vie de l'humanité continue à s'entretenir au brûlot des affrontements entre collectivités. La guerre, sous des formes renouvelées par les impératifs de notre temps, continue à demeurer, ainsi que le disait le bon Montaigne, spécifique de l'espèce et bien fol serait l'homme responsable qui prendrait des aspirations, hautement louables, de paix universelle pour des données objectives de notre réalité humaine.

De son côté, la mutation de la nature des moyens de communication revêt une importance capitale dont n'en avons peut-être pas encore intégré toutes les conséquences dans nos conceptions existentielles. A mon sens, les historiens de l'avenir tiendront notre époque pour l'ère de la communication plutôt que pour celle de l'espace ou de l'atome, tant il apparaît que le décloisonnement du monde a sur notre existence des conséquences plus importantes que les découvertes nucléaires ou la conquête de l'espace.

Dans le domaine de la défense, les possibilités offertes par les vecteurs modernes ont autant d'importance que les armes elles-mêmes. L'ubiquité, l'instantanéité de la menace des armes de destruction massive confèrent toute sa valeur à la dissuasion. Demain, les applications de la conquête de l'espace conduiront peut-être la stratégie dissuasive à revêtir une nature différente; mais, pour l'heure, on peut penser que les limitations économiques et que les possibilités offertes par les océans, qui permettront encore longtemps de mieux dissimuler et protéger les armes de représailles qu'en les accrochant dans les cieux, assurent une certaine stabilité dans le temps à la conception présente de nos systèmes majeurs de dissuasion.

Les satellites, par contre, semblent appelés à jouer un rôle qui ira croissant. Ils permettent déjà des observations prodigieuses, le pouvoir séparateur des engins militaires étant inférieur au mètre. Ils apportent en outre des possibilités de transmission quasi illimitées qui, entre autres avantages, facilitent le jeu de la dissuasion, en compensent et en atténuent le risque en rendant possible un contact permanent entre les partenaires-adversaires. Ils offrent enfin des possibilités de repérage permettant à tout mobile de naviguer avec une précision quasi absolue, les objectifs ponctuels devenant des cibles possibles à l'échelle planétaire.

Au-delà du domaine spécifiquement militaire, mais conditionnant

tous. Ce qui se fait, se dit ou se pense peut être diffusé quasi instantanément à l'ensemble de la planète. En outre, dans des délais de temps très brefs, un grand nombre d'êtres ou de choses peuvent être transportés en n'importe quel point du globe.

Les conséquences de cet état de fait sont capitales et deux d'entre elles valent d'être soulignées. La première est que le poids des opinions publiques, et non seulement dans les régimes libéraux, revêt une importance stratégique nouvelle. La puissance des moyens modernes de communication permet aux mouvements d'opinion de compenser et, dans une mesure qui ira sans doute en s'accroissant, de s'opposer au libre arbitre des décideurs investis d'une puissamment la défense contemporaine, les conséquences des progrès effectués dans tous les secteurs de la communication humaine sont considérables.

Désormais, dans notre monde, tout peut être sur-le-champ connu de autorité, fût-elle totalitaire. Le développement de cette tendance inclut à mon sens, à terme, le succès du libéralisme démocratique. Le temps travaille en effet pour lui dans la mesure où, l'information devenant de plus en plus répandue, de façon généralisée et irrépessible, les idées et les sentiments des masses pourront de mieux en mieux se manifester et peser sur la marche des choses. Certes, un système draconien de contraintes peut s'y opposer temporairement, mais il est difficile d'envisager qu'il puisse durablement contenir la puissance que représente la pression de masses humaines réunies dans une opinion commune librement acquise.

Dans le même ordre d'idées, on peut penser qu'il est possible de conditionner l'opinion par un système d'informations contrôlées et orientées. C'est là un problème immense. Qu'il suffise de dire ici que la valeur de la démocratie libérale — et somme toute l'évolution de l'homme — dépend de l'aptitude des individus à discerner la qualité des voies qui s'offrent à l'accomplissement de leur destin individuel et collectif. Croire en la démocratie libérale équivaut à croire en l'évolution positive du pouvoir de discernement des individus et des masses populaires; le nier équivaut à privilégier le totalitarisme.

La seconde conséquence qu'il me semble important de souligner est que les situations permettant de servir d'argument à l'agitation des opinions ont actuellement une portée nouvelle. A ce titre, les états de fait susceptibles de provoquer des réactions d'intolérance, tels ceux que suscitent les sentiments d'injustice notoire ou le manquement au respect de la dignité humaine, revêtent une importance accrue. Cette situation paraît relever d'une prise de conscience universelle créant des besoins nouveaux qu'il n'est pas concevable de négliger. Un problème considérable se trouve ainsi posé à

notre monde, qui est en fait un problème de morale planétaire. Ainsi l'humanité pourrait être aujourd'hui contrainte d'accomplir, dans le domaine de l'esprit et de l'éthique, un effort permettant de combler le retard considérable qui fut pris par rapport au domaine matériel.

Il faut toutefois signaler que la recherche des solutions d'un tel problème se trouve compliquée par le redoutable écueil de l'angélisme, piège tendu aux bonnes volontés humaines qui, tout comme l'intellectualisme dissociant les concepts intellectuels de la réalité des êtres et des choses, rend impossible toute matérialisation des projets. Ces solutions s'accompagneront vraisemblablement de secousses importantes qui poseront aux nations de redoutables problèmes de défense d'une nature différente de ceux auxquels nous sommes accoutumés.

On peut donc penser que désormais la défense ne peut plus se réduire à des cas d'emploi de la force, mais qu'elle inclut des composantes économiques, sociales, éthiques et spirituelles qu'il n'est pas dans l'intention de ces propos d'aborder². Par contre, ils entendent souligner que nous vivons une ère de changement de nature de la défense et attirer l'attention sur l'importance de cette globalité que l'on s'accorde à lui reconnaître et à laquelle il paraît nécessaire de donner un contenu plus réfléchi que celui auquel nous sommes habitués.

Ce cadre contemporain de la défense étant esquissé, quel est le point actuel de notre système militaire de défense, fruit du travail du quart de siècle écoulé?

L'analyse faite par la France du problème de sa sécurité s'inspire des considérations précédentes; elle a abouti à la définition d'une politique de défense et d'une politique militaire qui, schématiquement, comportent trois volets.

Le premier de ces volets consiste à prendre en considération le dynamisme expansionniste d'une idéologie à résonance planétaire, au service d'un impérialisme disposant de moyens d'action militaires d'une efficacité sans cesse améliorée et dont l'importance ne correspond pas aux seuls besoins d'intentions défensives.

Il s'agit bien évidemment de l'idéologie communiste et de l'Union soviétique considérées non comme des adversaires déclarés — et nous allons préciser la nécessité de cette attitude — mais comme un facteur de risque affectant notre sécurité.

²Spirituelles, parce que cette donnée est une constante objective de toutes les collectivités humaines et que son abstraction ne peut être qu'artificielle. Au demeurant, le propos de Malraux affirmant que le XX^e siècle serait religieux ou ne serait pas prend dans ce contexte sa signification.

L'Union soviétique et le communisme ne peuvent être des adversaires déclarés pour deux raisons essentielles. Tout d'abord parce que l'idéologie communiste affecte une part des citoyens de notre pays qui ne peut être exclue du consensus de défense nationale. Peu importe les raisons politiques qui ont abouti à cet état de fait, il existe, il faut en tenir compte et il n'appartient pas aux responsables militaires de la défense de le prendre en charge.

La seconde raison est que la puissance des armements modernes et le jeu de la dissuasion incluent, d'impérative façon, le maintien du dialogue entre les partenaires-adversaires. Non plus la paix, mais la survie du monde l'impose aujourd'hui. Il n'est plus possible de rompre toutes relations avec l'adversaire et de n'avoir pour but que de chercher à se détruire mutuellement dans la guerre. Les seules voies ouvertes au développement sensé des affaires humaines passent par une entente destinée à éviter ce que Clausewitz appelait la montée aux extrêmes. Avec la puissance nucléaire, une autre forme d'affrontement est née qui impose de continuer, quoi qu'il arrive, à s'entendre au moins sur un point: survivre.

Une sorte de coexistence pacifique nous est donc imposée, mais qu'il ne faut pas avoir la naïveté d'assimiler à des relations pacifiques. Les loups n'ont fait qu'endosser des pelisses de moutons; l'affrontement international se poursuit, avec d'autres moyens et sous d'autres formes que nous évoquerons plus loin.

Face au risque majeur de la surpuissance militaire soviétique, nous opposons donc la dissuasion nucléaire. Quelques commentaires valent d'être faits sur notre conception en ce domaine.

Nous avons la possibilité d'infliger à environ deux cents objectifs un coup nucléaire qui serait d'une puissance plus de dix fois supérieure à celui qui frappa Hiroshima. Quelle nation, aussi grande soit-elle, résisterait au ravage de deux cents centres démographiques ou économiques importants? Quel Etat en tant que tel, quel pouvoir politique, survivrait à une telle épreuve? Aucun, selon toute vraisemblance, et aucun, à coup sûr, ne peut raisonnablement courir le risque d'en subir l'épreuve.

Bien évidemment, et selon les théories bien connues, encore faut-il que les armes puissent atteindre leurs cibles, c'est-à-dire ne soient pas détruites préalablement ou interceptées sur leur trajectoire. Sans entrer dans un débat qui meuble déjà des bibliothèques, qu'il suffise de dire que l'inviolabilité des océans, les possibilités qu'offre l'électronique assurent à nos systèmes d'armes un taux de fiabilité qui ne peut permettre à un candidat agresseur de lever le doute sur le caractère inacceptable du risque qu'il court.

Il en résulte deux conséquences pour notre politique militaire. La

première est la nécessité de maintenir à nos systèmes d'armes de dissuasion un niveau qualitatif sur lequel il n'y a pas d'économie possible. Nous ne pouvons courir le risque d'une surprise technologique qui neutraliserait notre outil de dissuasion. Pour l'heure, nous estimons que nos vecteurs disposent d'une bonne invulnérabilité à une attaque surprise, compte tenu bien sûr des risques qu'inclurait pour l'agresseur une telle entreprise, et qu'ils ont une capacité suffisante de pénétration.

Mais une défense de ce genre est très onéreuse, car elle fait appel aux techniques les plus élaborées. Elle peut devenir ruineuse si on ne met pas un frein aux ambitions en additionnant sans mesure tous les risques jusqu'aux plus improbables et toutes les possibilités jusqu'aux plus inutiles. Il convient donc d'avoir le discernement et la sagesse de se limiter au strict minimum utile. Il le faut d'abord pour ne pas compromettre un autre facteur indispensable de puissance qu'est l'économie. Il le faut encore pour réserver les ressources permettant de disposer des moyens complémentaires à ceux de la panoplie dissuasive et nécessaires à la défense militaire. Il le faut enfin et surtout parce qu'il serait inepte de se doter de moyens qui, destinés par essence à ne pas servir s'ils sont efficaces, deviennent d'une inutilité aberrante s'ils s'accumulent au-delà du seuil d'efficacité.

L'appréciation des moyens nécessaires à la dissuasion doivent donc se soumettre à la règle de la stricte suffisance. Certes, une telle appréciation est complexe. Elle est liée à l'importance du gage à défendre, non pas seulement intrinsèquement, en lui-même, mais valorisé du contexte dans lequel il s'insère. Il me semble de même qu'une telle appréciation ne peut relever seulement d'estimations logiques, produits de la rigueur mathématique enfantés par des ordinateurs; elle fait appel, à mon sens, à des estimations qualitatives relevant de l'intuition, c'est-à-dire du génie humain.

Il faut hélas constater que, par une aberration difficilement explicable, les grandes puissances de notre planète succombent à l'erreur de l'excès de suffisance. Ce n'est pas une raison pour la commettre nous-mêmes.

Notre défense nationale dispose donc aujourd'hui d'un arsenal de représailles dissuasives à la mesure de notre importance dans le monde tel qu'il est. Mais ce moyen n'est pas suffisant pour assurer seul l'équilibre de la dissuasion ni la défense du pays.

L'efficacité de la dissuasion opérée par les armes de destruction massive, dites stratégiques, repose en effet sur une menace suicidaire, la défense consistant à être capable d'une riposte qui lie les adversaires dans la mort. Il n'y a que l'art dramatique qui puisse s'accommoder de telles situations; la vie courante exige d'autres aménagements.

Quelles circonstances peuvent en effet conduire un peuple à décider son

propre génocide? Elles sont à priori absolument inimaginables. Seule, à la limite, la dynamique d'événements incontrôlés peut conduire à ce paroxysme suicidaire. Mais, comme il s'agit d'anticiper et de prévoir des scénarios possibles ou souhaitables, force est de constater, d'une part, que le suicide doit dans toute la mesure du possible être évité et, d'autre part, qu'en dessous du seuil suicidaire il existe de nombreux cas d'agressions auxquels il faut pouvoir faire face autrement que par une réaction insensée.

L'armement nucléaire tactique constitue alors un moyen indispensable et irremplaçable.

Il permet en effet de conférer à un conflit naissant la nature nucléaire. Cela veut dire que l'intensité d'utilisation de la violence et que les dommages désormais possibles deviennent tels que nul ne peut plus prétendre conserver le contrôle du déroulement des événements s'ils se prolongent. Chacun sait que la violence secrète des toxines de violence et que la montée aux extrêmes s'effectue en quelque sorte en vase clos, d'autant plus hermétique à toute considération de raison ou de sagesse que la saturation de violence s'accroît. L'utilisation de l'atome dans un conflit inclut dès lors le risque gravissime, raisonnablement inacceptable, de génocide à l'échelle des continents.

Conférer la nature nucléaire à un conflit constitue donc l'indication de l'engagement dans une voie qui ne mène qu'à l'abîme; c'est le bruit du vacarme de la chute des eaux qu'entend le piroguier avant le basculement dans le vide de la cataracte. La seule chance de salut est le demi-tour, c'est-à-dire l'arrêt du conflit, mais il faut pouvoir ou savoir le faire à temps.

Contrairement à ce qui se dit parfois, l'armement nucléaire tactique ne constitue donc pas un détonateur des armes stratégiques; il constitue au contraire un garde-fou contre leur emploi. C'est un sas nucléaire placé en amont de l'enfer et destiné, par l'atmosphère qu'il dégage, à dissuader de poursuivre jusqu'à lui.

Mais il convient de savoir l'utiliser. Il ne faut pas notamment placer le signal d'alarme trop près de l'abîme, au risque de ne plus pouvoir s'opposer à l'entraînement du courant. Ainsi, l'avertissement nucléaire donné alors que les combats classiques auraient atteint une intensité élevée risque de se perdre dans le chaos de la bataille. En outre, pour revêtir une valeur opérationnelle, l'utilisation des armes atomiques exigerait en ce cas une ampleur qu'il serait illusoire de nommer tactique. Une telle maladresse dénaturerait le rôle du sas nucléaire qui ne ferait que précipiter vers ce qui doit être évité.

L'armement nucléaire tactique est donc un moyen indispensable à l'efficacité de la dissuasion, à condition d'être utilisé suffisamment tôt pour que la voix de la raison puisse encore prévaloir. Sa mise en œuvre doit

s'attacher à limiter ses effets aux seules forces armées afin de réduire de la façon la plus stricte possible les dommages civils, dans le but de s'entourer du maximum de garanties permettant de conserver le contrôle politique de la situation dramatique créée par l'événement. A ce titre, les armes neutroniques, qui permettent une meilleure délimitation des dommages qu'elles occasionnent, présentent l'intérêt majeur de faciliter le contrôle politique de l'emploi des armes tactiques.

Au demeurant, la stupeur provoquée par l'explosion de quelques armes nucléaires sur un théâtre central faciliterait sans doute l'atteinte de l'effet voulu: l'arrêt des combats.

Il me paraît inutile d'insister sur le caractère inacceptable des théories qui prétendent fonder le succès d'une défense sur une bataille nucléaire tactique victorieuse. L'atome quel qu'il soit, de fission, de fusion ou à effet neutronique dominant, est un tel vecteur de cataclysme que son rôle ne peut être que dissuasif et que ses prévisions d'emploi ne doivent rechercher que le renforcement de la dissuasion. Une bataille nucléaire ne peut que conduire au désastre nucléaire et une défense ne peut reposer sur la ruine de ce qu'elle prétend préserver.

Mais les prévisions d'une bonne défense ne peuvent se limiter à dissuader des foudres nucléaires. Le caractère dramatique de telles situations ne peut être envisageable que dans des cas gravissimes, relevant d'agressions très importantes. D'autres modes d'actions adverses sont possibles contre lesquels il faut pouvoir réagir; leur prise en charge détermine le second volet de notre politique de défense.

De façon très schématique, deux grands types de situations sont à considérer: les agressions sur le théâtre central ou à sa périphérie, et celles qui se situent plus au large et qui relèvent d'une stratégie plus indirecte.

Le premier type d'agression, en raison de sa localisation proche du sanctuaire protégé par l'atome, revêt un caractère d'une grande gravité et inclut l'acceptation d'un niveau de risque élevé. Mais on ne peut exclure l'éventualité de situations politico-stratégiques où l'un des adversaires serait contraint de prendre de tels risques, afin de trouver une solution à un problème, extérieur ou intérieur, impossible à résoudre autrement. Il s'agirait alors pour lui de créer un état de fait nouveau en se saisissant d'un gage ou en assurant le contrôle militaire d'une zone, opération indispensable à l'évolution de sa politique¹. Une telle action pourrait se situer dans la

¹L'engagement délibéré dans des aventures militaires extérieures constitue toujours, au demeurant, une solution de refuge pour des dirigeants incapables de régler autrement leurs problèmes d'équilibre politique intérieur.

frange, ou à la périphérie immédiate du théâtre principal, les flancs nord et sud de l'Europe revêtant semble-t-il une importance particulière.

Confronté à de telles situations, il ne serait pas concevable de menacer d'utiliser d'entrée de jeu l'armement nucléaire, le caractère excessif d'un tel comportement engendrant, comme toujours, l'insignifiance. De toute façon, quand bien même la gravité de l'agression contraindrait à utiliser cet argument extrême et quand bien même ce dernier parviendrait-il à faire cesser l'agression, l'agresseur aurait vraisemblablement réalisé un gain qui, à l'évidence, ne pourrait lui être enlevé que par l'emploi de moyens classiques.

La dissuasion ne dispense donc pas de posséder des moyens permettant de livrer bataille de la façon la plus classique qui soit. L'art consiste à en apprécier la nécessité et la suffisance, c'est-à-dire ce dont il convient de disposer pour pouvoir contrer une agression, étant entendu que, si les moyens disponibles ne suffisent pas, l'argument de l'atome s'impose en ultime recours. Il s'agit en quelque sorte, pour le gouvernement responsable, de définir la marge de liberté d'action dont il veut disposer avant d'être contraint au risque nucléaire. Une des difficultés majeures de conception d'une politique de défense militaire réside dans ce choix, en sachant que l'addition des moyens nécessaires à une défense par dissuasion nucléaire et de ceux permettant de conduire la défense uniquement avec des moyens classiques est incompatible avec nos possibilités économiques.

Le second type d'engagement possible des forces se situe au large de notre territoire. Il pourrait sembler qu'une assimilation erronée ait donné à penser, au cours de ces dernières années, que ce genre d'éventualité de défense n'était que la poursuite d'une politique dérivée de nos relations coloniales. La localisation privilégiée, en Afrique, de ce type d'intervention renforçait cette apparence.

Il n'en est rien. L'éventualité de telles opérations militaires est liée à la nature de notre société industrielle et au désir de notre Pays de ne pas se limiter à l'hexagone.

Il faut en effet prendre en compte les menaces qui peuvent peser sur les sources d'approvisionnement en matières premières et sur la liberté d'utilisation des circuits commerciaux, indispensables à notre économie. Il faut maintenir l'influence dont nous avons besoin de disposer dans certaines zones, influence pouvant s'exercer dans un souci d'assistance à l'égard de nations moins favorisées que la nôtre et dans le but de participer à l'évolution pacifique des affaires internationales. Certes, l'emploi de la force n'est à priori en rien nécessaire pour ce faire. Mais il importe de pouvoir affronter des initiatives hostiles cherchant à ruiner notre influence, à détruire

des biens que nous tenons à protéger ou menaçant l'existence de nos concitoyens. Ces menaces ne sont pas négligeables et y faire face ne relève pas d'un comportement néo-colonialiste, ce d'autant que les régions du monde concernées sont le terrain d'élection d'une stratégie d'action indirecte rendue plus active par le blocage dissuasif sur les théâtres centraux.

En outre, la pensée, la culture et la langue de notre pays nous ont créé de par le monde des amitiés qu'il est difficilement concevable d'abandonner sous l'effet de menaces ou en présence d'un danger. Nous avons des liens d'affinité à faire respecter, surtout si nous voulons participer au mouvement devant aboutir à cette nouvelle prise de conscience universelle précédemment évoquée.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'imaginer que de grands conflits soient possibles dans le cadre de telles actions. Bloquée sur le théâtre central, la guerre ne doit pas retrouver dans toute son ampleur droit de cité ailleurs. Au demeurant, les grandes puissances nucléaires, toujours plus ou moins directement concernées, ne le permettraient pas, par crainte d'extension incontrôlable du conflit. Une telle conception ne constituerait d'ailleurs pas une saine politique militaire car, les forces d'intervention lointaine étant onéreuses, la facture de défense s'alourdirait d'un poids économique excessif. En cas de menace extrêmement grave sur nos intérêts d'outre-mer, et à l'extrême limite, on peut se demander si l'emploi de l'argument dissuasif de l'atome doit être totalement exclu, par exemple pour parer à des agressions importantes et répétées sur les communications maritimes.

Trois remarques enfin valent encore d'être faites à propos de l'éventualité de telles actions classiques au large de notre territoire.

Tout d'abord, la rapidité d'action apparaît comme la capacité opérationnelle déterminante du succès. Qu'il s'agisse de la protection de biens ou de personnes, de s'opposer à une prise de gage ou de se saisir d'une contrepartie, il importe d'agir vite. Non seulement des impératifs tactiques l'imposent, mais encore des raisons politiques, de telles actions ne pouvant être appelées à durer.

Il faut ensuite pouvoir agir avec une certaine puissance. Ce genre d'emploi des forces ne peut se réduire à de simples coups de commandos. Aujourd'hui, tous les peuples du monde sont en effet surarmés et avec des moyens modernes, ce qui impose en certains cas de pouvoir s'imposer dans une opposition en force. A vrai dire, la portée et la puissance actuelle des moyens aériens et aéromobiles permettent dans la plupart des cas de satisfaire à cette exigence.

Enfin, nous ne pouvons prétendre à des ambitions mondiales et il

appartient au gouvernement de limiter les sphères d'influence dans lesquelles il importe que nous puissions agir.

Le troisième volet de notre politique de défense est destiné à faire face aux risques qui peuvent se manifester à l'intérieur même de la nation. Il s'agit d'un problème à caractère «domestique» dont je me bornerai à indiquer la nature et à souligner l'importance.

D'une part, la vitalité de l'esprit de défense de nos concitoyens constitue un problème majeur. Il ne relève de la politique militaire que dans son rapport avec l'exécution d'un service militaire. Ce dernier, indispensable à mon sens, contraint la jeunesse du pays à sacrifier un peu de temps et de peine pour participer à la disponibilité d'une défense nationale; l'appelant ainsi à prendre conscience de cette nécessité et à se sentir concernée.

D'autre part, l'explosion de puissance des moyens de communication, évoquée au début de ces propos, confère aux mouvements d'idées à finalité subversive un pouvoir d'action d'autant plus fort qu'il se développe au sein d'une démocratie libérale, dans laquelle les médias obéissent à d'autres impératifs que la prise en charge des problèmes de défense. Il en résulte pour un adversaire extérieur la possibilité d'exploiter, voire de créer, des circonstances lui permettant d'ébranler l'autorité du pouvoir légal ou de provoquer des situations pouvant mettre en cause la sécurité des biens ou des personnes.

La fragilité des sociétés modernes, d'autant plus vulnérables qu'elles sont évoluées, la diversité et l'étendue des menaces possibles font que la charge de la défense ne peut exclusivement porter sur les systèmes traditionnels de maintien de l'ordre ou de police, à moins de leur conférer une ampleur incompatible avec la nature libérale de la démocratie. Les forces armées peuvent donc être concernées, sans qu'il s'agisse de spécialiser des unités à cette fin et en utilisant autant leur possibilité de présence et d'action préventive que la puissance de leurs moyens.

Il faut ajouter que les formes d'actions hostiles possibles, notamment celles conduites de façon très décentralisée par des éléments peu nombreux, les modes d'action faisant appel à la terreur, les facilités techniques offertes, telles la miniaturisation ou la télécommande, confèrent à ce type d'agression une efficacité et une invulnérabilité redoutables. Si l'on ajoute le risque considérable que représente à terme la vulgarisation des armes les plus destructrices, telle l'arme nucléaire, on conçoit qu'il puisse s'agir d'un type de menace extrêmement grave qu'il serait insensé de négliger et dont les manifestations montantes du terrorisme sonnent actuellement le tocsin.

Voici donc les trois volets sur lesquels repose la conception actuelle de la politique de défense française. Il peut être utile de préciser certains aspects qui lui sont propres et qui sont parfois mal compris, en particulier notre décision de nous tenir en dehors de l'organisation militaire de l'Alliance atlantique, notre conception de l'indépendance, notamment au regard de la défense de l'Europe, et enfin le risque que peut représenter pour nos voisins notre armement nucléaire tactique.

Il y a plus de quinze ans, le général de Gaulle décidait le retrait de notre pays de l'OTAN. Sa décision fut fondée sur le changement de stratégie des Etats-Unis, stratégie imposée par l'évolution du rapport des forces nucléaires et qui abandonnait la dissuasion absolue au profit de la fameuse réponse flexible. Dès lors, la riposte américaine à une agression soviétique en Europe n'étant plus automatique, le risque associé à une agression diminuait et, donc, sa probabilité augmentait. La défense, de surcroît, s'orientait vers l'acceptation d'une bataille en Europe, incluant une montée progressive en puissance des combats, préalablement à l'interdit nucléaire. Cette bataille, riposte adaptée et sa phase initiale, revêtait pour nous un caractère inquiétant compte tenu de la puissance des armements modernes et des masses armées en présence.

En l'état actuel des choses, force est de constater que nous vivons le prolongement de l'état de fait d'alors et que les deux grandes puissances mondiales s'entourent de toutes les précautions afin d'éviter que le pire ne leur advienne, c'est-à-dire que leurs propres territoires soient impliqués dans un affrontement direct. Par contre, il est indéniable que les Etats-Unis ne peuvent consentir à l'accaparement du gage Europe par leur challenger à la suprématie mondiale. En cas d'agression soviétique, ils seraient concernés et ne pourraient faire autrement qu'intervenir pour soutenir notre défense.

Mais il faut aussi convenir que la nature de l'engagement des Etats-Unis serait essentiellement déterminée par la prise en considération de leur intérêt propre. En outre, il n'est pas concevable de prétendre être un peuple libre et en même temps de s'en remettre à autrui pour sauvegarder ce qui est essentiel: sa propre survie. Nous devons donc rester maîtres de cette part de notre destin. En particulier, nous ne pouvons admettre que le mode de défense envisagé puisse ravager ce qu'il convient précisément de sauvegarder: notre territoire national.

D'où la nature de notre projet de défense qui entend imposer aussitôt que possible à un conflit naissant, c'est-à-dire avant qu'il ne dégénère en cataclysme, la voie sans espoir de l'affrontement nucléaire afin de le contraindre à s'arrêter. Nous entendons en outre agir de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de doute dans l'esprit de l'agresseur: notre projet est

logiquement réalisable, nous avons les moyens de l'exécuter et nous sommes, en cas de nécessité, en mesure de les utiliser et décidés à le faire.

Nous estimons donc qu'une telle annonce de défense revêt la plus haute valeur dissuasive et c'est là le point capital. Notre concept, en effet, a fondamentalement une finalité de dissuasion; il se conçoit et ne doit se comprendre qu'en fonction de ce seul but. Au demeurant, au niveau du simple bon sens, la probabilité d'une tentative d'annexion militaire de l'Europe par les Soviétiques apparaît extrêmement faible actuellement, précisément en raison du niveau de risque insensé qu'il leur faudrait accepter et sans doute aussi parce que d'autres moyens d'action s'offrent à eux, plus conformes à leur conception des choses et à leur intérêt bien compris.

Le retrait de la France de l'organisation intégrée des forces de l'Alliance n'a donc pour cause qu'une divergence de conception dans l'organisation de la défense; mais elle ne signifie en rien ni notre refus d'y participer ni notre désir d'agir seuls. Au reste, nous appartenons toujours à l'Alliance atlantique et rien ne permet de douter que les citoyens de ce pays ne tiennent la liberté individuelle et le culte de la dignité humaine pour les premières valeurs à sauvegarder.

Faut-il ajouter que notre volonté d'indépendance trouve en outre une justification naturelle dans la nature même de la dissuasion nucléaire? En effet, dès lors qu'il s'agit de faire reposer l'efficacité du procédé défensif sur la mise en cause de sa propre existence, seule l'entière liberté de comportement donne sa valeur aux propos tenus. La dissuasion tire son efficacité de la détermination et donc du dynamisme du défenseur; une attitude contrainte, passive, soumise, ne peut y suffire. Notre liberté de décision renforce donc, par notre liberté même de choix et par l'inconnu supplémentaire qu'elle représente, la fiabilité dissuasive du système occidental de défense.

Mais notre indépendance trouve des limites, tout aussi naturelles, dans notre position géographique: nous appartenons à l'Europe et des pays amis, ou alliés, nous séparent de l'agresseur éventuel.

A ce titre, rien n'est plus sensé que d'affirmer que tout ce qui se passe en Europe occidentale intéresse directement notre défense nationale. Il faudrait tout ignorer des problèmes de défense pour imaginer que seule l'atteinte de notre territoire national pourrait constituer pour nous un cas d'agression et que l'hexagone est le seul domaine que nous ayons à considérer. Une telle conception, acceptant l'investissement du glacis de notre territoire, verrait l'état de siège consacrer la défaite. Le Rhin ou les Alpes ne peuvent être pour un agresseur qu'une étape vers l'Atlantique.

Mais alors pourquoi ne pas affirmer plus nettement notre volonté

d'engagement? Ce d'autant que, nous l'avons indiqué précédemment, il ne conviendrait pas qu'un début d'agression, rapidement bloqué par l'atome tactique, puisse laisser à l'agresseur un gage résiduel intéressant. La logique semble donc indiquer qu'il faille organiser la défense le plus près possible du lieu où elle doit débiter.

C'est de fait ce qu'estime la République fédérale d'Allemagne, et elle a raison. Mais notre situation implique d'autres considérants d'où découle notre attitude.

Il faut d'abord considérer que s'engager en avant, c'est-à-dire prendre un créneau de défense aux frontières de l'est de la RFA, serait en contradiction avec la position d'indépendance nationale que nous venons d'évoquer, car nous réintégrerions ainsi *de facto* l'organisation intégrée de l'Alliance. Mais en outre, sur le plan tactique, ce ne serait pas la meilleure solution. Il faut en effet tenir compte de ce que plus le rapport de forces, classiques bien entendu, est défavorable à un défenseur, plus celui-ci doit tenir de moyens en réserve afin de conserver des chances d'être capable de faire face à l'effort opérationnel de l'agresseur qui, ne l'oublions pas, dispose de l'initiative du déclenchement des opérations. L'engagement à priori, c'est-à-dire l'éparpillement de l'ensemble des forces, constituerait une erreur. Or, en l'état actuel des choses, notre corps de bataille capable d'intervenir en Europe est la seule masse de manœuvre non engagée des forces de l'Alliance. C'est donc une bonne chose de les maintenir dans ce rôle réservé, qui serait sans doute important en cas d'agression.

Par contre, il faut que nos forces soient effectivement capables de combattre avec celles de l'OTAN. Cela suppose que soient prises un certain nombre de mesures techniques et de planification opérationnelle, garantes de l'indispensable interopérabilité. Elles le sont effectivement et doivent être sans cesse améliorées, mais sans que soit hypothéquée pour autant notre volonté politique de non-intégration.

De surcroît, ce n'est pécher ni par suffisance ni par manque de courtoisie à l'égard de nos alliés d'affirmer qu'ayant la possibilité d'effectuer notre effort de défense au mieux de nos intérêts nationaux, nous ne tenons pas à perdre cet avantage. L'harmonie des relations interalliées ne repose pas sur l'abandon aux seuls bons sentiments, mais sur une saine compréhension des intérêts réciproques.

Quant aux problèmes, aux risques, que représente l'utilisation nationale de nos armes nucléaires tactiques, ils peuvent être mieux compris à la lumière des considérations suivantes.

Nous avons une planification nucléaire tactique nationale indépendante, mais il est hors de doute que sa mise en œuvre ne pourrait s'effectuer sans

concertation avec nos alliés et notamment avec notre voisin allemand sur le territoire duquel, d'évidence, l'action nucléaire en tout ou partie pourrait avoir lieu. Toutefois, il est tout aussi évident que nous sommes décidés à agir vite afin de ne pas laisser le conflit se développer. Cette conception des choses sert au demeurant l'intérêt même de notre ami germanique qui ne peut espérer, en l'état actuel des choses, s'opposer longtemps de façon classique à la surpuissance des armées du Pacte de Varsovie ni éviter sur son territoire l'amas de ruines qu'entraînerait le développement d'une grande bataille en Europe.

Il faut encore souligner, et sans qu'il s'agisse de trahir des secrets opérationnels, que notre planification d'emploi des armements nucléaires tactiques attache une importance extrême au contrôle des conséquences politiques de la mise en œuvre des ANT, et notamment à la limitation des dommages non militaires que cet emploi occasionnerait.

Ainsi, bien évidemment, l'usage d'un tel type d'armement requiert-il l'autorisation du chef de l'Etat, et un système très fiable et souple a été mis au point qui procure une sécurité totale en ce domaine. Afin de permettre à l'autorité politique de décider en toute connaissance de cause, la planification opérationnelle tient le plus grand compte des effets collatéraux des armes, qui sont elles-mêmes limitées dans toute la mesure du possible en nombre et en puissance. Cette planification s'effectue en tenant compte de l'implantation démographique, les régions à haute densité étant exclues des zones de tir possibles. Deux conséquences en résultent qui sont à souligner; la première est l'importance que revêtent les armes permettant de mieux contrôler et de réduire les effets collatéraux des armes utilisées; à ce titre, l'arme à effet neutronique revêt une valeur extrêmement intéressante déjà signalée; la seconde est qu'il convient de disposer des moyens classiques permettant d'interdire à l'agresseur de trouver refuge là où nous n'entendons pas utiliser l'atome, c'est-à-dire dans les zones à forte urbanisation.

En outre, il importe de prévoir le cas où l'emploi des armes nucléaires tactiques terrestres deviendrait impossible dans la bataille des contacts, en raison par exemple de l'imbrication des dispositifs; les frappes devraient en ce cas être effectuées dans la profondeur du dispositif adverse. L'arme aérienne est alors irremplaçable.

Enfin, il faut insister à nouveau sur le caractère essentiellement dissuasif de notre concept d'emploi des armes nucléaires tactiques. Tout armement nucléaire ne peut avoir qu'une telle finalité, quelle que soit sa dénomination; à ce titre, les armes stratégiques et tactiques ne sont qu'un même type d'armement dont les prévisions d'emploi concourent au même but. Les théories fondant la défense sur l'aptitude à remporter une bataille nucléaire

sont en dehors du bon sens, une telle éventualité ne pouvant que déboucher sur l'absurde. Nous considérons donc que la planification d'emploi d'armes nucléaires n'inclut pas le désir de réaliser effectivement les effets envisagés, mais l'acceptation d'une telle éventualité, d'autant plus improbable que l'on est déterminé à l'accepter pour se défendre.

*
* *

Voici donc quelques réflexions sur la conception française de défense. Elles ont abordé des domaines variés, car aujourd'hui bien plus qu'hier la défense d'une nation constitue un problème global, et jamais politique, diplomatie, économie et défense n'ont été aussi soudées.

Ces propos ont toutefois délaissé ou n'ont fait qu'évoquer de nombreux problèmes importants, tels les aspects économiques de la défense ou celui, capital, de l'esprit de défense. Indiquons toutefois que ce dernier problème se pose aujourd'hui en termes d'évolution et qu'il n'est pas certain que nous soyons parvenus à adapter les motivations de défense des citoyens aux transformations sociologiques que subissent nos sociétés occidentales, ni aux formes nouvelles de risques qui les menacent ou qui dégradent leur cohésion. Il s'agit cependant d'un facteur déterminant de la valeur de toute défense.

Mais je conclurai en soulignant à nouveau l'importance du facteur européen qui me paraît être la clé de notre avenir.

Notre appartenance à l'Europe est inscrite dans l'histoire et dans la géographie. Or, instinct de survie des nations qui la constituent plutôt que simple calcul d'intérêt, cette Europe cherche à révéler sa personnalité propre sans, hélas, y parvenir. En effet, outre les divergences économiques qui se manifestent en son sein, force est de constater que les conditions d'un destin commun ne sont pas actuellement réunies. La Grande-Bretagne, vouant son réalisme traditionnel au culte de ses seuls intérêts, insulaire et anglo-saxonne avant tout, n'a pas renoncé à sa ligne politique séculaire d'opposition à une cohésion continentale, et notamment franco-allemande, qu'elle ne contrôlerait pas; elle subit au demeurant de profonds ébranlements sociologiques. La République fédérale, quant à elle, ne peut être insensible aux puissants tropismes qui l'attirent vers l'Est, ni consentir à être membre d'un ensemble dont elle ne partagerait pas le sceptre nucléaire; elle entend, si elle ne l'écoute pas, le chant des sirènes du neutralisme. L'opulente Confédération Helvétique suit avec intelligence la voie de la neutralité; mais elle sait qu'aujourd'hui plus qu'hier, compte tenu des progrès accomplis

dans le domaine de la mobilité tactique, elle constitue un glacis qui ne peut être exclu des hypothèses d'agression. L'Italie pour sa part, affaiblie par le culte d'un art de vivre propre dit-on aux Florentins, cherche dans d'instables combinaisons politiques le moyen de rétablir l'autorité de l'Etat et de survivre. L'Espagne, enfin, est en gésine douloureuse de la démocratie. Quant à notre pays, sacrifiant à son goût des idéologies généreuses, il vient de s'engager dans une voie qui subordonne les considérations et les calculs d'intérêts, dont dépendent pourtant les rapports de forces sur lesquels repose toute défense, à l'espérance d'un monde meilleur.

Et sur cette mosaïque de nations et de motivations plane la sombre menace de la neutralisation des aspirations dynamiques des peuples d'Europe, qui serait le prélude à leur relégation aux rangs d'Etats seconds, pour ne pas dire vassaux.

Demain verra-t-il la situation évoluer et des conditions nouvelles permettre à nos pays d'Europe un accrochage politique commun à un même destin, ou faudra-t-il qu'une catastrophe commune nous unisse dans le malheur? Peut-être une meilleure prise de conscience de la nature communautaire des risques que nous courons nous rapprocherait-elle mieux que des recherches d'intérêts communs? Quoi qu'il en soit, nul autre que nous-mêmes n'assumera la responsabilité et n'aura la volonté de bâtir à notre place l'avenir de cette Europe, auquel nul d'entre nous n'échappera.

P. A. de F.

La future image de l'armée suisse

En supplément, nos abonnés reçoivent avec la présente livraison une étude de la Société Suisse des Officiers. Le comité central en a décidé une large diffusion afin de procurer à ses membres un dénominateur commun de réflexion et de discussion. Comme le soulignait l'éditorial du numéro de juin 1981, il ne s'agit pas, pour la SSO, de doubler le Groupement de l'EMG, mais de contribuer positivement au débat en proposant des solutions.

RMS